

# PILIER III

au 30 juin 2019



التجاري وفا بنك  
Attijariwafa bank

Croire en vous

## Pilier III : Risques et adéquation des fonds propres

La publication des informations financières portant sur les fonds propres et sur les risques s'effectue sur base consolidée conformément à l'article 2 de la directive 44/G/2007. Certaines informations sont publiées sur base individuelle pour le périmètre siège et les filiales significatives, conformément à l'article 8 de la même directive.

Le troisième pilier de l'accord de Bâle vise à promouvoir la discipline de marché à travers la publication d'un ensemble de données venant compléter la communication financière. L'objectif de cette communication est de permettre aux acteurs de marché d'apprécier des éléments d'information essentiels sur les fonds propres, les expositions aux différents types de risques, le pilotage interne des fonds propres et, par conséquent, l'adéquation des fonds propres du Groupe Attijariwafa Bank à son profil de risque.

### I. Gestion du capital et adéquation des fonds propres du groupe Attijariwafa bank

#### 1- Cadre réglementaire Bank Al-Maghrib

Dans la lignée avec les directives du Comité Bâle, Bank Al-Maghrib suit les nouvelles réformes proposées par le comité Bâle et s'inspire des normes internationales en vigueur pour procurer aux établissements financiers de la place marocaine un cadre réglementaire plus robuste et renforcé.

Ainsi après la transposition par Bank Al-Maghrib en 2007 du dispositif Bâle II couvrant les 3 piliers :

- **Pilier 1** : calcul des exigences minimales de fonds propres au titre des différents risques prudentiels : risque de crédit, de marché et opérationnel ;

- **Pilier 2** : mise en place des outils internes d'évaluation de l'adéquation du capital avec le profil des risques encourus. Ce dispositif couvre l'ensemble des risques quantitatifs et des risques qualitatifs ;

- **Pilier 3** : transparence et uniformisation de l'information financière. Bank Al-Maghrib a aussi transposé les recommandations du comité Bâle III au niveau des fonds propres prudentiels, cette réforme est entrée en vigueur en juin 2014.

#### 2- Champ d'application : Périmètre prudentiel

L'élaboration des ratios de solvabilité sur base sociale et sur base consolidée obéit aux normes internationales du comité Bâle et est régie par les directives réglementaires de Bank AL-Maghrib :

- La circulaire 26/G/2006 (détaillée dans la notice technique NT 02/DSB/2007) relative au calcul des exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, de marché et opérationnels suivant l'approche standard.

- La circulaire 14/G/2013 (détaillée dans la notice technique NT 01/DSB/2014) relative au calcul des fonds propres réglementaires des banques et établissements de crédit suivant la norme Bâle III.

Sur base consolidée, conformément à l'article 38, de la circulaire 14/G/2013, les participations détenues par les établissements dans les entreprises d'assurance et de réassurance sont prises dans les fonds propres consolidés selon la méthode comptable de mise en équivalence et ce même dans le cas où elles font l'objet d'un contrôle exclusif ou conjoint.

Dénomination	Secteur d'activité	Pays	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
Attijariwafa bank	Banque	Maroc	Top		
Attijariwafa Europe	Banque	France	IG	99,78%	99,78%
Attijari International Bank	Banque	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Attijariwafa bank Egypt	Banque	Egypte	IG	100,00%	100,00%
CBAO Groupe Attijariwafa bank	Banque	Sénégal	IG	83,07%	83,01%
Attijari bank Tunisie	Banque	Tunisie	IG	58,98%	58,98%
La Banque Internationale pour le Mali	Banque	Mali	IG	66,30%	66,30%
Crédit du Sénégal	Banque	Sénégal	IG	95,00%	95,00%
Union Gabonaise de Banque	Banque	Gabon	IG	58,71%	58,71%
Crédit du Congo	Banque	Congo	IG	91,00%	91,00%
Société Ivoirienne de Banque	Banque	Côte d'Ivoire	IG	67,00%	67,00%
Société Commerciale De Banque	Banque	Cameroun	IG	51,00%	51,00%
Attijari bank Mauritanie	Banque	Mauritanie	IG	80,00%	53,60%
Banque Internationale pour l'Afrique Togo	Banque	Togo	IG	56,76%	56,76%
Wafasalaf	Crédit à la consommation	Maroc	IG	50,91%	50,91%
Wafabail	Leasing	Maroc	IG	98,57%	98,57%
Wafa immobilier	Crédit immobilier	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Attijari Factoring Maroc	Affacturation	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Wafa LLD	Location longue durée	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Attijari immobilier	Crédit immobilier	Maroc	IG	100,00%	100,00%

### 3- Composition des Fonds Propres

En juin 2014, la réglementation prudentielle de Bank Al-Maghrib accompagnant l'adoption de la norme Bâle III est entrée en vigueur. Ainsi, le groupe Attijariwafa bank est tenu de respecter sur base individuelle et consolidée un ratio sur fonds propres de base au moins égal à 8,0% (incluant un coussin de conservation de 2,5%), un ratio sur fonds propres de catégorie 1<sup>1</sup> au moins égal à 9,0% et un ratio sur total fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 au moins égal à 12,0%.

À fin juin 2019, conformément à la circulaire 14/G/2013, les fonds propres prudentiels du groupe Attijariwafa Bank sont composés des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2.

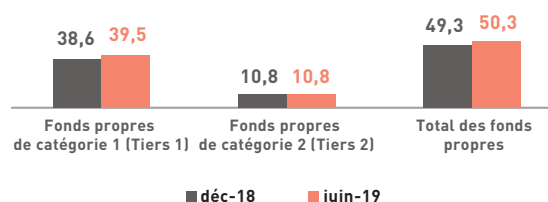
Les fonds propres de catégorie 1 sont déterminés à partir des fonds propres de base et des fonds propres additionnels en tenant compte des retraitements prudentiels. Ces retraitements consistent principalement en l'anticipation des dividendes à distribuer, de la déduction des écarts d'acquisition et des actifs incorporels ainsi que des participations<sup>2</sup> ne figurant pas dans le périmètre de consolidation et détenues dans le capital des établissements de crédit et assimilés au Maroc et à l'étranger et des entités exerçant les opérations connexes à l'activité bancaire au Maroc et à l'étranger ainsi que des filtres prudentiels.

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés essentiellement de dettes subordonnées dont l'échéance initiale est d'au moins 5 ans. Une décote de 20% annuellement est appliquée aux dettes subordonnées de maturité résiduelle inférieure à 5 ans.

(en milliers de dirhams)

	juin-19	déc-18
<b>Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1 = CET1+AT1)</b>	<b>39 536 312</b>	<b>38 574 941</b>
<b>Eléments à inclure dans les fonds propres de base</b>	<b>50 188 863</b>	<b>50 127 149</b>
Capital social ou dotation	2 098 597	2 098 597
Réserves	43 645 024	41 868 076
Résultat net bénéficiaire non distribué	1 607 962	3 046 121
Intérêts minoritaires créditeurs	3 070 741	3 151 512
Fonds propres de base non éligibles	-827 698	-529 567
<b>Eléments à déduire des fonds propres de base</b>	<b>-12 652 551</b>	<b>-12 552 207</b>
<b>Fonds propres de base après déduction (CET1)</b>	<b>37 536 312</b>	<b>37 574 941</b>
<b>Fonds propres additionnels (AT1)</b>	<b>2 000 000</b>	<b>1 000 000</b>
<b>Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)</b>	<b>10 800 083</b>	<b>10 766 816</b>
Dettes subordonnées à durée initiale ≥ cinq ans	10 486 007	10 655 260
Plus-values latentes résultant des titres de placement	155 009	47 986
Autres éléments	159 068	73 570
<b>Fonds propres de catégorie 2 non éligibles</b>	<b>-</b>	<b>-10 000</b>
<b>Total des fonds propres réglementaires (Tier 1+ Tier 2)</b>	<b>50 336 395</b>	<b>49 341 758</b>

### Évolution des fonds propres réglementaires du groupe Attijariwafa bank (en milliards MAD)



### 4- Ratio de Solvabilité

Au 30 juin 2019, le ratio Groupe sur fonds propres de catégorie 1 (T1) est de 10,00% et le ratio de solvabilité se fixe à 12,73%.

(en milliers de dirhams)

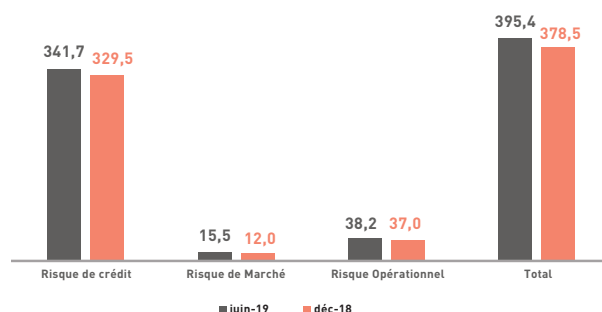
	juin-19	déc-18
Fonds propres de catégorie 1	39 536 312	38 574 941
Total fonds propres	50 336 395	49 341 758
Risques pondérés	395 392 046	378 501 630
Ratio sur fonds propres de base (T1)	10,00%	10,19%
<b>Ratio de solvabilité</b>	<b>12,73%</b>	<b>13,04%</b>

## II. Exigence en fonds propres et actifs pondérés du groupe Attijariwafa bank

Au 30 juin 2019, le total des risques pondérés au titre du Pilier 1, conformément à la circulaire 26/G/2006 (normes de calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché en approche standard) pour le groupe Attijariwafa bank s'élève à 395 392 046 KDH. Les risques pondérés sont calculés en approche standard pour les risques de crédit, de contrepartie et les risques de marché et en méthode d'indicateurs de base pour les risques opérationnels.

	Risque Couvert	Pilier I Méthode d'Évaluation et de Gestion
Risque de Crédit et de Contrepartie	✓	Méthode Standard
Risque de Marché	✓	Méthode Standard
Risque Opérationnel	✓	BIA (Basic Indicator Approach)

### Évolution des risques pondérés du groupe Attijariwafa bank (en milliards MAD)



1- Fonds propres de catégorie 1 sont constitués des fonds propres de base et des fonds propres additionnels (tout instrument pouvant être converti en fonds propres de base ou déprécié dès que le ratio sur fonds propres de base est inférieur à un seuil prédéterminé au moins égal à 6%) après application des déductions et des retraitements prudentiels

2- Les participations détenues à plus de 10% dont la valeur historique est inférieure à 10% des fonds propres de base du groupe sont pondérés à 250%

Ci-après l'exigence en fonds propres et actifs pondérés au titre du pilier 1 :

(en milliers de dirhams)

	juin -19		déc-18		Variation	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres <sup>3</sup>	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres <sup>3</sup>	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
<b>Risque de crédit bilan</b>	<b>264 117 685</b>	<b>21 129 415</b>	<b>260 147 103</b>	<b>20 811 768</b>	<b>3 970 582</b>	<b>317 647</b>
Souverains	16 916 195	1 353 296	16 267 344	1 301 388	648 851	51 908
Établissements	15 288 454	1 223 076	18 740 854	1 499 268	-3 452 400	-276 192
Entreprises	187 253 281	14 980 263	178 931 874	14 314 550	8 321 407	665 713
Clientèle de détail	44 659 755	3 572 780	46 207 032	3 696 563	-1 547 276	-123 782
<b>Risque de crédit hors bilan</b>	<b>48 919 853</b>	<b>3 913 588</b>	<b>45 106 167</b>	<b>3 608 493</b>	<b>3 813 686</b>	<b>305 095</b>
Souverains	1 900 430	152 034	1 817 874	145 430	82 556	6 604
Établissements	1 259 486	100 759	1 885 264	150 821	-625 778	-50 062
Entreprises	45 464 748	3 637 180	41 107 941	3 288 635	4 356 807	348 545
Clientèle de détail	295 189	23 615	295 088	23 607	101	8
<b>Risque de contrepartie<sup>4</sup></b>	<b>938 608</b>	<b>75 089</b>	<b>1 585 265</b>	<b>126 821</b>	<b>-646 657</b>	<b>-51 733</b>
Établissements	107 881	8 631	88 682	7 095	19 200	1 536
Entreprises	830 727	66 458	1 496 583	119 727	-665 856	-53 269
<b>Risque de crédit sur Autres Actifs<sup>5</sup></b>	<b>27 712 317</b>	<b>2 216 985</b>	<b>22 626 850</b>	<b>1 810 148</b>	<b>5 085 467</b>	<b>406 837</b>
<b>Risque de Marché</b>	<b>15 500 525</b>	<b>1 240 042</b>	<b>11 993 658</b>	<b>959 493</b>	<b>3 506 867</b>	<b>280 549</b>
<b>Risque Opérationnel</b>	<b>38 203 057</b>	<b>3 056 245</b>	<b>37 042 586</b>	<b>2 963 407</b>	<b>1 160 471</b>	<b>92 838</b>
<b>Total</b>	<b>395 392 046</b>	<b>31 631 364</b>	<b>378 501 630</b>	<b>30 280 130</b>	<b>16 890 415</b>	<b>1 351 233</b>

## 1- Risque de crédit

Le montant du risque de crédit pondéré est calculé en multipliant les éléments d'actifs et du hors bilan par les coefficients de pondération prévus aux articles 11 à 18, 45 à 47 de la circulaire 26/G/2006. Le risque de crédit dépend essentiellement de la nature de l'engagement et de la contrepartie.

Le risque pondéré est calculé à partir de l'exposition nette atténuée par les garanties ou les sûretés et pondérée par le taux de pondération ou RW (Risk Weight). Les engagements hors bilan sont également pondérés par le facteur de conversion risque crédit, CCF (Conversion Coefficient Factor).

### • Ventilation du risque de crédit par segment

Le tableau ci-après représente la ventilation des expositions nettes et pondérées au risque de crédit sur les différents segments par type d'engagement : bilan ou hors-bilan.

(en milliers de dirhams)

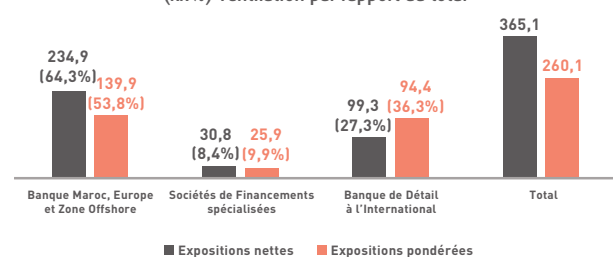
	Expositions nettes avant ARC <sup>6</sup> (EAD)		Expositions pondérées après ARC (RWA)	
	Bilan	Hors bilan <sup>7</sup>	Bilan	Hors bilan
Souverains	46 856 515	10 004 298	16 916 195	1 900 430
Institutions	27 438 721	1	178 798	-
Établissements de crédit et assimilés	23 091 788	6 069 800	15 109 656	1 259 486
Clientèle entreprises	196 495 050	116 352 011	187 253 281	45 464 748
Clientèle de détail	89 293 490	936 266	44 659 755	295 189
<b>Total</b>	<b>383 175 565</b>	<b>133 362 377</b>	<b>264 117 685</b>	<b>48 919 853</b>

### • Ventilation du risque de crédit bilan par pôle d'activité

Le graphe ci-après représente la ventilation des expositions nettes et pondérées du risque de crédit bilan groupe par pôle d'activité.

#### Ventilation du risque crédit par pôle d'activité à fin décembre 2018 (en milliards de dhs)

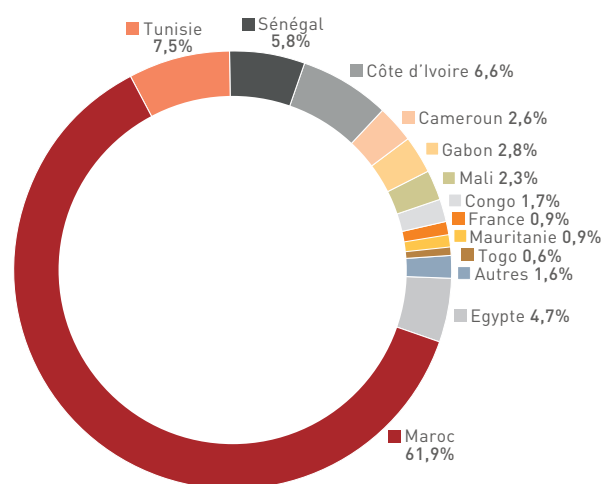
(xx%) Ventilation par rapport au total



### • Ventilation géographique des risques pondérés

Ci-dessous la répartition des risques pondérés crédit bilan par localisation géographique du pays de la contrepartie porteuse du risque de défaut, à noter que conformément à la réglementation Bank Al-Maghrib, la notation du pays est inférieure strictement à B- (cas du Mali, Mauritanie et Togo) le risque souverain et corporate est pondéré à 150%.

#### Ventilation géographique des risques pondérés



## 2- Risque de contrepartie

Les opérations de marché (comprenant les contrats bilatéraux) exposent la banque au risque de défaut de sa contrepartie. Le montant de ce risque dépend des paramètres marché qui peuvent affecter la valeur potentielle future des transactions concernées.

### • Ventilation des expositions nettes et pondérées au titre du risque de contrepartie par segment prudentiel

À fin juin 2019, les expositions nettes du groupe au titre du risque de contrepartie sur cessions temporaires et produits dérivés s'élevaient à 40 186 052 KDH, soit une hausse de 16% par rapport à déc 2018. Les expositions pondérées pour leur part, sont de 938 608 KDH soit une baisse de 41% en comparaison avec déc 2018.

3) Calculé comme étant 8% x Actifs pondérés.

4) Risque de crédit produit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements et de règlements.

5) Immobilisations corporelles, divers autres actifs et titres de participation non déduits des FP.

6) ARC : Atténuation du Risque de Crédit : techniques utilisées par les établissements pour réduire leurs expositions vis-à-vis des contreparties.

7) Hors bilan composé des engagements de financement et des engagements de garantie.

(en milliers de dirhams)

	Juin-19		Déc-18	
	Expositions nettes	Expositions pondérées	Expositions nettes	Expositions pondérées
Souverains	33 517 783	-	29 253 371	-
Etablissements de crédit et assimilés	278 241	107 881	1 386 168	88 682
Entreprises	6 390 028	830 727	3 952 620	1 496 583
<b>Total</b>	<b>40 186 052</b>	<b>938 608</b>	<b>34 592 158</b>	<b>1 585 265</b>

### 3- Risque de marché

Conformément à l'article 48 de la circulaire 26/G/2006 de Bank Al-Maghrib, les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liés aux variations des prix de marché. Ils recouvrent :

- les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- le risque de change et le risque sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

L'article 54 de la circulaire 26/G/2006 décrit en détails les méthodes de calcul préconisées par le régulateur pour toutes les catégories des risques marché.

Le risque de marché est composé du :

#### • Risque de taux d'intérêt

Le calcul du risque de taux d'intérêt concerne les produits de taux faisant partie du portefeuille trading. Celui-ci est la somme du risque général de taux et risque spécifique de taux.

Le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de taux d'intérêt général se fait selon la méthode de l'échéancier. Le risque spécifique est calculé à partir de la position nette. Sa pondération dépend de la nature de l'émetteur du titre et de la maturité selon des critères énumérés dans la notice technique relative à la 26/G/2006 (cf. article 54, Partie I, paragraphe A).

#### • Risque sur titres de propriété

Le calcul du risque sur les titres de propriété concerne : les positions sur actions, options sur actions, futures sur actions, options sur index, autres dérivés avec comme sous-jacent une action ou un index. Celui-ci est la somme du risque général sur titre de propriété et du risque spécifique sur titre de propriété.

L'exigence en fonds propres au titre du risque général (cf. article 54, Partie II, paragraphe B de la notice technique relative à la 26/G/2006) sur titres de propriétés représente 8% de la position nette globale.

Le risque spécifique est calculé sur la position globale en appliquant les pondérations listées par le régulateur suivant la nature de l'actif.

#### • Risque de change

L'exigence en fonds propres au titre du risque de change est calculée lorsque la position nette globale dépasse 2% des capitaux de base. La position nette globale correspond à la position la plus forte entre la somme des positions courtes et celle des positions longues pour la même devise.

#### • Exigences en fonds propres des différents types du risque marché

(en milliers de dirhams)

Exigences en fonds propres	juin-19	déc-18
<b>Risque de taux</b>	<b>1 075 851</b>	<b>871 037</b>
Risque spécifique de taux	277 294	298 392
Risque général de taux	798 557	572 645
<b>Risque sur titres de propriété</b>	<b>17 847</b>	<b>12 462</b>
<b>Risque de change</b>	<b>146 344</b>	<b>75 994</b>
<b>Risque sur produits de base</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>1 240 042</b>	<b>959 493</b>

### 4- Risque opérationnel

Le risque opérationnel est calculé à l'aide de la méthode des indicateurs de base, à l'aide des PNB annuels des 3 derniers exercices. L'exigence des fonds propres est 15% x la moyenne du PNB des 3 derniers exercices.

#### • Exigence en fonds propres du risque opérationnel par pôle d'activité

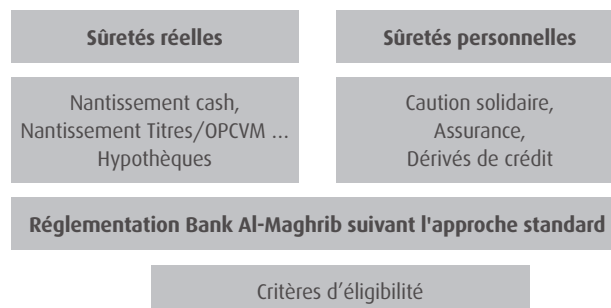
(en milliers de dirhams)

Exigence en Fonds Propres	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financements Spécialisées	Banque de Détail à l'International	Total
Déc-18	1 570 216	353 282	1 039 909	2 963 407
Juin-19	1 615 567	354 967	1 085 711	3 056 245

### 5- Techniques de réduction du risque crédit

Les techniques de réduction du risque de crédit sont prises en compte conformément à la réglementation de Bâle II. En particulier, leur effet est évalué dans les conditions d'un ralentissement économique. Elles sont distinguées en deux grandes catégories : les sûretés personnelles d'une part et les sûretés réelles d'autre part.

- Une sûreté personnelle correspond à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie.
- Une sûreté réelle est un actif physique constituée au profit de la Banque pour garantir l'exécution à bonne date des engagements financiers du débiteur.
- Ainsi, comme modélisé ci-dessous, une exposition peut être atténuée par une sûreté ou une garantie suivant les critères fixés par le régulateur.



#### • Eligibilité des techniques d'atténuation du risque crédit

Le groupe Attijariwafa bank déclare son ratio de solvabilité suivant l'approche standard, qui limite l'éligibilité des techniques d'atténuation du risque de crédit contrairement aux approches IRB.

En effet, pour le périmètre traité en approche standard :

- les sûretés personnelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une pondération bonifiée correspondant à celle du garant, sur la part garantie de l'exposition qui tient compte des asymétries de devise et de maturité.
- les sûretés réelles (type cash, nantissement titres) viennent, quant à elles, en diminution de l'exposition après prise en compte le cas échéant des asymétries de devise et de maturité.
- Les sûretés réelles (types hypothèques bien immobilier) qui remplissent les conditions d'éligibilité permettent d'appliquer une pondération plus favorable à la créance qu'elles couvrent.

Ci-après un comparatif des sûretés éligibles en fonction des deux méthodes : standard et avancée.

	Approche standard	Approche avancée	
		IRBF	IRBA
<b>Sûretés financières</b>			
• Liquidités/DAT/OR	✓	✓	✓
• Titres de dettes			
- Emprunteur souverain ayant une note ≥ BB-	✓	✓	✓
- Autres émetteurs ≥ BBB-	✓	✓	✓
- Autres (n'ayant pas de note externe mais inclus dans les modèles de notation interne)	X	X	✓
• Actions			
- Indice principal	✓	✓	✓
- Bourse reconnue	✓	✓	✓
- Autres	X	X	✓
• OPCVM et Fonds d'investissement	✓	✓	✓
<b>Sûretés réelles</b>			
• Hypothèque portant sur un prêt immobilier Retail	✓	✓	✓
• Hypothèque sur un crédit-bail à usage professionnel	✓	✓	✓
• Autres sûretés immobilières à condition de :			
- Existence d'un marché liquide pour la cession de la sûreté	X	✓	✓
- Existence d'un prix de marché applicable à la sûreté			
<b>Sûretés personnelles</b>			
• Souverains banques et autres entités ≥ A-	✓	✓	✓
• Autres entités < A-	X	X	✓
• Entités non notées	X	X	✓
<b>Dérivés de crédit</b>			
• Emprunteurs souverains, BMD et les institutions financières ou autre entité avec une note ≥ A-	✓	✓	✓
• Autres	X	✓	✓

#### • Montants des ARC

Ci-dessous les garanties et sûretés réelles et financières à juin 2019 ainsi que les montants pour la couverture du risque de crédit prises en compte dans le calcul des risques pondérés en méthode standard à juin 2019 :

(en milliers de dirhams)

juin-19	
<b>Garanties et sûretés</b>	<b>189 789 289</b>
Garanties	15 309 548
Sûretés réelles <sup>8</sup> et financières	174 479 742
<b>EAD couverts par des garanties et sûretés éligibles à l'approche standard</b>	<b>89 091 655</b>
Garanties	15 309 548
Sûretés réelles et financières	73 782 107
- Hypothèques sur prêt immobilier à usage résidentiel	59 563 289
- Hypothèques sur leasing immobilier à usage commercial	6 403 370
- Autres	7 815 448

8) Sûretés réelles au niveau du siège.

### III. Éléments d'information sur base individuelle des filiales significatives

#### 1- Cadre réglementaire

Attijariwafa bank est tenue de respecter sur le périmètre social les exigences en fonds propres calculées suivant les mêmes normes prudentielles exigées par Bank Al-Maghrib sur le périmètre consolidé.

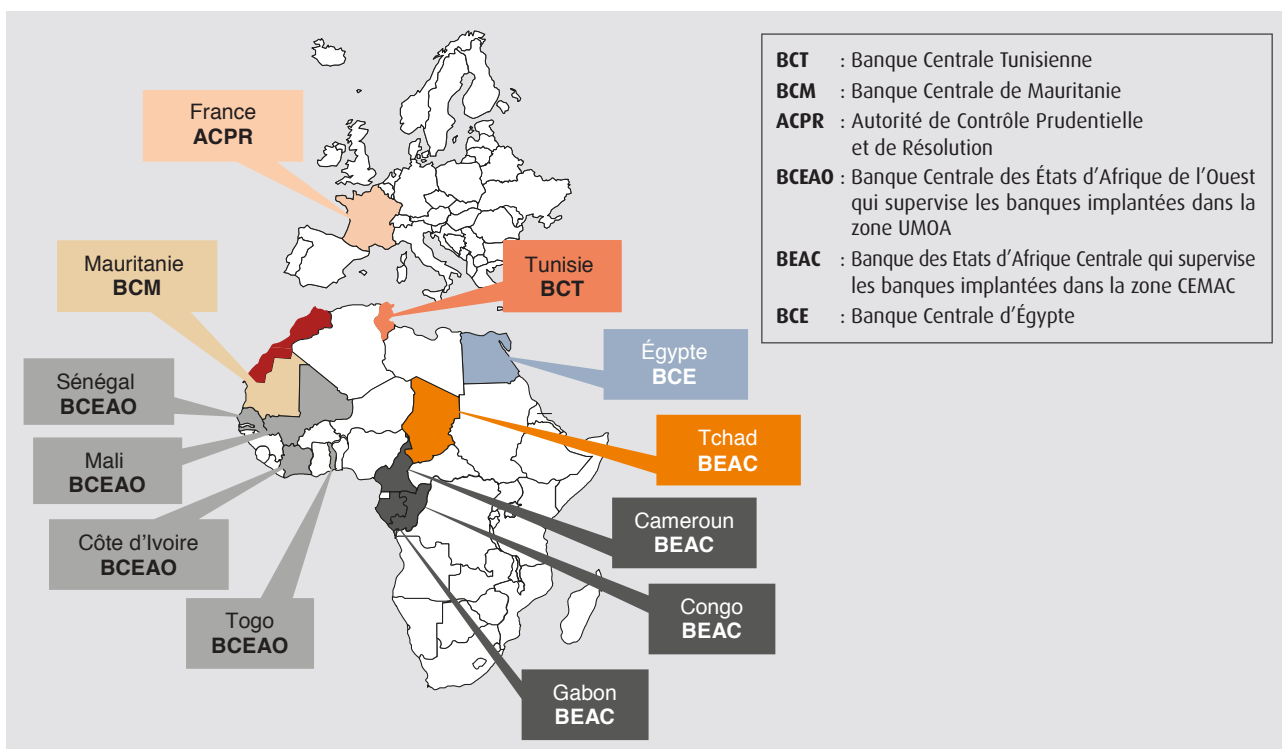
Toutes les filiales établissements de crédits au Maroc : Wafabail, Wafasalaf et Attijari Factoring déclarent, sur base sociale leurs ratios de solvabilités à Bank Al-Maghrib et qui sont régis par les circulaires :

- La circulaire 25/G/2006 (conforme avec Bâle I) relative au calcul des exigences en fonds propres portant sur le risque de crédit.
- La circulaire 14/G/2013 (détaillée dans la notice technique NT 01/DSB/2014) relative au calcul des fonds propres réglementaires des banques et établissements de crédit (conforme avec Bâle III)

S'agissant de Wafa assurance, celle-ci est régie par la réglementation de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de Prévoyance Sociale (ACAPS).

Les filiales bancaires du groupe Attijariwafa bank à l'international, calculent leurs exigences en fonds propres suivant la norme prudentielle locale dans les juridictions des pays d'implantations qui sont alignées avec la norme Bâle I en Afrique (Tunisie, Mauritanie, UEMOA, CEMAC) et avec la norme Bâle III en Europe.

#### Liste des régulateurs des filiales Attijariwafa bank à l'international





## 2- Ratios des principales filiales

Ci-dessous les éléments d'information, relatifs à la solvabilité des filiales du Groupe. Le périmètre siège correspond aux encours portés par le siège.

Entités	Régulateur	Minimum requis	Devise	FP réglementaire (milliers)	Risques pondérés (milliers)	Ratio global
Attijariwafa bank	Bank Al-Maghrib	12,00%	MAD	37 163 210	261 508 146	14,21%
Wafasalaf	Bank Al-Maghrib	12,00%	MAD	1 837 321	12 749 521	14,41%
Wafabail	Bank Al-Maghrib	12,00%	MAD	1 199 725	8 993 514	13,34%
Wafa Immobilier	Bank Al-Maghrib	12,00%	MAD	115 470	305 999	37,73%
Attijari Factoring Maroc	Bank Al-Maghrib	12,00%	MAD	259 047	1 156 684	22,40%
Attijari bank Tunisie	BCT	10,00%	TND	750 043	6 063 261	12,37%
Attijariwafa bank Egypt	BCE	12,50%	EGP	3 944 735	25 033 452	15,76%
Attijariwafa bank Europe	ACPR	12,50%	EURO	44 275	312 962	14,15%
UGB	BCEAC	10,50%	FCFA	32 064 000	199 556 000	16,07%

Filiale (en milliers MAD)	Régulateur	Marge	Minimum de la marge de solvabilité	Ratio
Wafa Assurance	ACAPS	7 099 918	1 996 575	356%

Cours de change : TND (3,3279) FCFA (0,016610) EUR (10,8956) EGP (0,5733).

## IV. Pilotage interne du capital

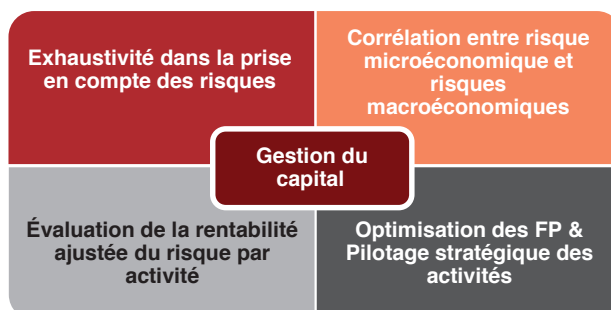
### 1- Gestion du capital

L'anticipation des besoins en capital est devenue, ces dernières années, un élément clé du processus de la planification stratégique du groupe Attijariwafa bank, et ce d'autant plus que Bank Al-Maghrib a adopté le dispositif Bâle II en 2006 et que le contexte réglementaire est en constante évolution depuis. Ceci s'est traduit par un besoin de plus en plus élevé en fonds propres.

Ainsi la maîtrise de cette ressource onéreuse et de tous les facteurs associés est matérialisée à l'aide de la politique de « Gestion du Capital » du Groupe. Cette dernière a pour objectif de garantir en permanence la solvabilité du Groupe et de ses filiales, de satisfaire aux exigences prudentielles au niveau consolidé et local (respect des règles prudentielles du régulateur local) tout en optimisant le rendement pour les actionnaires qui procurent le capital requis.

Au-delà du cadre réglementaire, la politique de « Gestion du capital » s'étend au suivi des investissements et de leur rentabilité (calcul du taux de rendement interne, projection des dividendes, désinvestissement, efficacité du montage fiscal ...) assurant une optimisation dans l'allocation du capital sur toutes les activités, une anticipation des besoins en capital en fonction des ambitions stratégiques et de l'évolution réglementaire.

#### Objectifs de « Gestion du capital »



### 2- Gouvernance

Le Comité Capital Management (CCM) est un comité semestriel, composé des membres du Comité de Direction Générale, des responsables de lignes métiers, de la Direction des Risques et de la Direction Financière. Le Secrétaire Général du Comité Capital Management est le responsable de l'entité « Gestion Financière et Capital Management ».

Les principales missions du CCM se résument comme suit :

- définir la politique de « Gestion du capital » et les ajustements nécessaires en fonction des évolutions des contextes (marché et concurrence, réglementation, environnement de taux, coût du capital ...)
- anticiper les besoins en capital du Groupe et des filiales bancaires et établissements de crédits sur un horizon de 18 mois ;
- analyser l'allocation du capital par pôle/métier ;
- prendre des décisions sur les sujets qui ont un impact sur le capital (de toutes les entités du Groupe).

De manière générale, sponsoriser toutes les actions/initiatives permettant un pilotage et une gestion optimisée du capital.

### 3- Stress tests réglementaires

Les résultats des stress tests réglementaires (directive Bank-Al-Maghrib 01/DSB/2012) sont communiqués semestriellement au régulateur. À fin juin 2019, Les ratios post-choc sur fonds propres Tier 1 et sur total fonds propres d'Attijariwafa bank sont supérieurs aux minimums réglementaires.

Les stress scénarios des stress tests réglementaires à fin 2018 sont :

**Risque de crédit** : Migration de 10% à 15% des créances représentant un risque élevé sur le total du portefeuille puis par secteur d'activité

**Risque de concentration** : Défaut des principales relations

**Risque de marché** :

- Dépréciation du MAD par rapport à l'EUR ;
- Dépréciation du MAD par rapport à l'USD ;
- Déplacement de la courbe de taux ;
- Hausse des taux ;
- Baisse des prix actions ;
- Dépréciation de la valeur liquidative des différents OPCVM (obligataires, monétaires ...).

**Risque pays :**

- Stress tests sur les crédits non-résidents dans les pays connaissant des risques d'instabilité politique ;
- Stress tests sur les crédits aux non-résidents installés dans les pays sur lesquels la banque détient une exposition importante.

**4- Prévisions du capital**

Les ratios prévisionnels d'AWB sur base individuelle et consolidée sur les 18 prochains mois sont largement supérieurs au minimum réglementaire en vigueur : 9,0% au niveau du ratio de solvabilité sur fonds propres de base de catégorie 1 et 12,0% sur fonds propres global grâce à la politique interne de gestion du capital.

Les FP prudentiels sont calculés conformément à la circulaire 14 G 2013 et la notice technique 01/DSB/2018 intégrant les impacts IFRS9 et le programme d'émission d'instruments éligibles aux fonds propres prudentiels sur 2019 et 2020.

**Evolution du ratio prévisionnel sur base sociale**

Montant (MAD Mrds)	juin-19	déc-19 F	juin-20 F	déc-20 F
FP de catégorie 1	28,2	29,4	29,4	30,2
FP de catégorie 2	9,0	9,6	11,1	11,4
<b>Total FP réglementaires</b>	<b>37,2</b>	<b>39,0</b>	<b>40,4</b>	<b>41,6</b>
<b>Risques pondérés</b>	<b>261,5</b>	<b>267,6</b>	<b>269,7</b>	<b>276,5</b>
Ratio sur FP de catégorie 1 (T1)	10,8%	11,0%	10,9%	10,9%
Ratio de solvabilité global	14,2%	14,6%	15,0%	15,0%

**Evolution du ratio prévisionnel sur base consolidée**

Montant (MAD Mrds)	juin-19	déc-19 F	juin-20 F	déc-20 F
FP de catégorie 1	39,5	41,8	42,2	44,7
FP de catégorie 2	10,8	11,3	12,9	13,0
<b>Total FP réglementaires</b>	<b>50,3</b>	<b>53,0</b>	<b>55,1</b>	<b>57,7</b>
<b>Risques pondérés</b>	<b>395,4</b>	<b>408,3</b>	<b>425,1</b>	<b>442,3</b>
Ratio sur FP de catégorie 1 (T1)	10,0%	10,2%	9,9%	10,1%
Ratio de solvabilité global	12,7%	13,0%	13,0%	13,0%

**V. Gouvernance d'entreprise**

Le système de gouvernance mis en place respecte les principes généraux du gouvernement d'entreprise. Ce système se compose de cinq organes de contrôle et de gestion, issus du Conseil d'Administration.

**Conseil d'administration**

Le Conseil d'Administration (CA) est constitué d'un groupe de personnes, morales ou physiques (les administrateurs), chargé de diriger la banque. Il est nommé par l'assemblée des actionnaires. Le CA comprend plusieurs membres, dont un président et un secrétaire. Toute personne morale membre du CA désigne une personne physique pour la représenter.

L'organisation, le fonctionnement et les prérogatives du Conseil d'Administration sont fixés par le statut de la banque et dépendent du droit national.

**1- Comité de Direction Générale**

Le comité de direction générale réunit les responsables des pôles sous la présidence du Président Directeur Général. Ce comité, qui se tient une fois par semaine, assure une mission de pilotage de la performance du groupe et veille à la mise en œuvre de la stratégie telle qu'approuvée par le Conseil d'Administration.

Membres	Fonction	Date d'entrée en fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général	2007
M. Boubker JAI	Directeur Général Délégué	2003
M. Omar BOUNJOU	Directeur Général Délégué	2004
M. Ismail DOURI	Directeur Général Délégué	2008
M. Talal EL BELLAJ	Directeur Général Délégué	2014

**2- Comité de Direction et de Coordination**

Sous la présidence du Président Directeur Général ou d'au moins deux directeurs généraux, le Comité de Direction et de Coordination est une instance d'échange et de partage d'informations. Plus particulièrement le Comité :

- assure la coordination d'ensemble entre les différents programmes du Groupe et se concentre principalement sur l'examen des indicateurs clés de performance ;
- prend acte des grandes orientations stratégiques et de la politique générale du Groupe, ainsi que des décisions et des priorités arrêtées dans les instances ad hoc ;
- prend les décisions fonctionnelles et opérationnelles pour maintenir les objectifs et maximiser les résultats.

D'une périodicité mensuelle, le Comité de Direction et de Coordination est composé des membres de la Direction Générale et des responsables des principaux domaines d'activité.

Membres	Fonction	Titre
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général	Président Directeur Général
M. Omar BOUNJOU	Responsable du pôle Banque de Détail	Directeur Général Délégué
M. Ismail DOURI	Responsable du pôle Finances, Technologie et Opérations	Directeur Général Délégué
M. Boubker JAI	Responsable du Pôle Banque de Financement et Investissement, de Marchés des Capitaux & Filiales Financières	Directeur Général Délégué
M. Talal EL BELLAJ	Responsable de la Gestion Globale des Risques Groupe	Directeur Général Délégué
M. HASSAN BERTAL	Responsable de la Région du Grand Casablanca	Directeur Général Adjoint
M. Saad BENWAHOUD	Responsable de la Région Nord-Ouest	Directeur Général Adjoint
M. Said SEBTI	Responsable de la Région Nord-Est	Directeur Général Adjoint
M. Hassan BEDRAOUI	Responsable de la direction de la transformation	Directeur Général Adjoint
M. Mouawia ESSEKELLI	Responsable de la Banque Transactionnelle Groupe	Directeur Général Adjoint
M. Omar GHOMARI	Responsable des Sociétés de Financement Spécialisées	Directeur Général Adjoint
Mme Wafaa GUESSOUS	Responsable Logistique et Achats Groupe	Directeur Général Adjoint
M. Jamal AHIZOUNE	Responsable de la BDI	Directeur Général Adjoint
M. Youssef ROUISSI	Responsable Banque de Financement & d'Investissement Groupe	Directeur Général Adjoint
M. Mohamed BOUBRIK	Responsable de la Région Sud-Ouest	Directeur Exécutif
M. Fouad MAGHOUS	Responsable de la Région Sud	Directeur Exécutif
M. Rachid EL BOUZIDI	Responsable Supports & Moyens du pôle Banque de Détail	Directeur Exécutif



Mme Saloua BENMEHREZ	Responsable de la Communication Groupe	Directeur Exécutif
M. Younes BELABED	Responsable Audit Général Groupe	Directeur Exécutif
Mme Malika EL YOUNSI	Responsable du Conseil Juridique Groupe	Directeur Exécutif
M. Jalal BERRADY	Responsable de la Banque Privée	Directeur Exécutif
M. Rachid KETTANI	Responsable Finances Groupe	Directeur Exécutif
Mme Soumaya LRHEZZIOUI	Responsable des Systèmes d'Information Groupe	Directeur Exécutif
M. Driss MAGHRAOUI	Responsable du Marché des Particuliers & Professionnels	Directeur Exécutif
M. Ismail EL FILALI	Responsable des Services et Traitements Groupe	Directeur Exécutif
M. Mohamed SOUSSI	Responsable du Capital Humain Groupe	Directeur Exécutif
M. Karim IDRISSE KAITOUNI	Responsable du Marché de l'Entreprise	Directeur Exécutif
Mme Bouchra BOUSSERGHINE	Directeur Exécutif - Responsable Conformité Groupe	Directeur Exécutif

### 3- Autres Comités issus du Conseil d'Administration

#### • Comité Stratégique :

Présidé par le Président Directeur Général, ce comité suit les réalisations opérationnelles et les projets stratégiques du Groupe. Ce comité se réunit tous les deux mois.

Membres	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant AL MADA
M. Abdelmjid TAZALOUI	Administrateur
M. José REIG	Administrateur
M. Aymane TAUD	Administrateur
<b>Non permanents</b>	
M. Omar BOUNJOU	Directeur Général- Banque de Détail
M. Ismail DOUIRI	Directeur Général - Pôle Finances, Technologie et Opérations
M. Talal EL BELLAJ	Directeur Général- Gestion Globale des Risques Groupe
M. Boubker JAI	Directeur Général - Pôle Banque de financement et Investissement, de Marchés des capitaux et Filiales Financières.

#### • Comité des Grands Risques Groupe :

Le Comité des Grands Risques Groupe, qui se réunit sur convocation du Président Directeur Général, statue sur la politique des risques et valide les grands engagements du groupe.

Membres	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant AL MADA
M. José REIG	Administrateur
M. Aymane TAUD	Administrateur
<b>Non permanents</b>	
M. Ismail DOUIRI	Directeur Général - Pôle Finances, Technologie et Opérations
M. Talal EL BELLAJ	Directeur Général - Gestion Globale des Risques Groupe
Mme Wafaa GUESSOUS	Directeur Général Adjoint- Logistique et Achats Groupe

#### • Comité d'Audit et des Comptes Groupe :

Le Comité d'Audit et des Comptes Groupe analyse les comptes du groupe, examine la politique de maîtrise des risques et le programme d'intervention des commissaires aux comptes, s'assure de l'efficacité du contrôle des risques et des services d'audit interne et externe au moins 6 fois par an.

Membres	Fonction
M. Abed YACOUBI-SOUSSANE	Président
M. Abdelmjid TAZALOUI	Administrateur
M. José REIG	Administrateur
<b>Non permanents</b>	
M. Talal EL BELLAJ	Directeur Général Délégué - Gestion Globale des Risques Groupe
M. Younes BELABED	Directeur Exécutif - Audit Général Groupe
M. Rachid KETTANI	Directeur Exécutif - Finances Groupe

#### • Comité des Nominations et des Rémunérations Groupe :

D'une périodicité annuelle, le Comité des Nominations et des Rémunérations Groupe gère les nominations et les rémunérations des principaux dirigeants du Groupe. Il est réparti en trois sous-comités :

Membres	Fonction
M. Mounir EL MAJIDI	Administrateur - Représentant SIGER
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant AL MADA

Le deuxième sous-comité est composé des membres suivants :

Membres	Fonction
M. Mounir EL MAJIDI	Administrateur - Représentant SIGER
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant AL MADA
M. José REIG	Administrateur
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. Abdelmjid TAZALOUI	Administrateur

Le troisième sous-comité est composé des membres suivants :

Membres	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant AL MADA
M. José REIG	Administrateur
M. Abdelmjid TAZALOUI	Administrateur

#### • Comité Supérieur des Achats Groupe :

Le Comité Supérieur des Achats Groupe approuve les achats d'un montant significatif. Dans ce cadre, le Comité procède à l'ouverture des plis des offres financières des appels d'offre et instruit les opérations d'achat d'un montant significatif.

Membres	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général
M. Aymane Taud	Administrateur - Représentant AL MADA
M. Abdelmjid TAZALOUI	Administrateur
M. José REIG	Administrateur
<b>Non permanents</b>	
M. Ismail DOUIRI	Directeur Général Délégué - Pôle Finances, Technologie et Opérations
Mme Wafaa GUESSOUS	Directeur Général Adjoint- Logistique et Achats Groupe



التجاري وفا بنك  
Attijariwafa bank

Croire en vous

Attijariwafa bank

SA au capital de 2 098 596 790 DH- Siège social : 2, boulevard Moulay Youssef, 20000 Casablanca, Maroc  
Téléphone +212 (0)5 22 22 41 69 ou +212 (0)5 55 29 88 88 - RC 333 - IF 01085221

[www.attijariwafabank.com](http://www.attijariwafabank.com)